

# SAINT MAMERT ACTUALITES

Saint Mamert actualités, le bulletin qui vous informe entre deux Griffes.



## RENOVATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE, LE DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE PREVU DEBUT DECEMBRE

Le projet de rénovation de l'école élémentaire et du restaurant scolaire a été entièrement repensé en raison de la nécessité de démolir les deux bâtiments situés au fond de la cour. Un nouveau plan a été finalisé en août. Le coût des travaux est estimé à 2 300 000 € HT, auquel s'ajouteront les frais de maîtrise d'œuvre et d'assistance à la maîtrise d'ouvrage. Des demandes de subventions ont été déposées auprès de l'État, de la Région, du Département, de l'Agence de l'Eau et de l'Agglomération de Nîmes Métropole. À ce jour, l'État a déjà octroyé une aide de 700 000 €.

Les plans et vues du projet seront consultables sur le site internet de la commune. Le permis de construire sera déposé en décembre. Le délai d'instruction étant de 5 mois et les délais de recours de 3 mois, les travaux ne devraient débuter que l'été prochain.

Pendant la durée des travaux estimée à 20 mois l'école sera délocalisée sur la parcelle dite « maison Pontier » située face au croisement du chemin de Saint-Géniès et de la rue Adrien Gory, derrière le site de l'ancienne cave coopérative.

Les préparatifs pour l'installation de l'école provisoire commenceront début mai. Le déménagement de l'école aura lieu durant l'été afin que la rentrée scolaire 2025 puisse s'y dérouler. Les travaux de démolition des deux bâtiments de l'école élémentaire commenceront fin août ou début septembre.

Nous espérons que ce calendrier prévisionnel, établi et validé par le cabinet d'architectes, pourra être respecté !



## AMENAGEMENT DU QUARTIER MAZADE, GALINIÈRE, ACACIAS, L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS TOUCHE A SA FIN !

Les travaux d'aménagement du quartier Mazade, Galinière, Acacias se poursuivent avec l'enfouissement des réseaux électriques et télécoms. Ce chantier, qui a pris un peu de retard du fait des intempéries, devrait être terminé d'ici fin novembre. En plus des trois rues seront également réaménagées la place du Cimetière Vieux et le parvis du temple.

Les travaux de remise en état de la voirie devraient commencer au 1<sup>er</sup> trimestre 2025. Le projet consistera à refaire les enrobés mais également à désimperméabiliser et végétaliser les rues afin de lutter contre les îlots de chaleur et capter au mieux les eaux pluviales. Le bureau d'études AMEVIA a finalisé l'étude et le chiffrage. Le coût global est estimé à 565 000 € HT. Les demandes de subventions ont été déposées pour un montant estimé entre 60% et 70% du coût de l'aménagement. Les entreprises seront prochainement consultées.



## RENOVATION URBAINE, SITE DE LA CAVE COOPERATIVE, MAINTENANT PLACE AU PROJET

Les travaux de démolition de la cave coopérative et des maisons sur les terrains acquis par la Société Publique Locale (SPL) Agate auprès de l'Établissement Public Foncier (EPF) Occitanie pour le compte de la commune sont désormais achevés. Globalement, le chantier s'est bien déroulé, malgré quelques désagréments pour le voisinage, notamment en raison du bruit et des vibrations lors des phases de concassage au BRH pour le traitement des cuves enterrées. Nous remercions sincèrement les riverains pour leur patience et leur compréhension.

La SPL Agate, concessionnaire du projet, collabore actuellement avec les architectes pour finaliser le cahier des charges qui sera présenté aux promoteurs intéressés par l'acquisition des terrains en vue de la construction de logements, de bureaux et de commerces.

Dans le cadre du lancement de l'opération, trois terrains prochainement viabilisés sont déjà disponibles à la vente sur la parcelle en bordure du chemin de Gajane, à proximité de la pharmacie.

Les élus de la commune ainsi que les représentants de la SPL restent à votre disposition pour toute information complémentaire concernant le calendrier et le financement prévisionnel du projet.



### TRAVAUX

- La réfection de la toiture de la maison Dumond est prévue à compter du **12 novembre**.
- Création d'un second boulodrome au parc des associations : un nouveau terrain de pétanque sera bientôt aménagé pour offrir davantage d'espace aux amateurs et faciliter l'organisation d'événements et de rencontres conviviales.



### CIMETIERE

Une procédure en vue de récupérer les concessions en état d'abandon a été lancée courant mai.

Les concessions concernées font l'objet d'un affichage sur la porte du cimetière et en mairie. Un panneau a été implanté devant chacune d'elles. Les ayants droits peuvent se manifester en appelant le secrétariat de mairie.

Un nouveau colombarium de 16 emplacements vient d'être installé au dos de celui déjà existant.



### BIBLIOTHEQUE : CREATION D'UN ESPACE ADOS

Tu as entre 10 et 15 ans ? La bibliothèque municipale de Saint-Mamert lance un projet de création d'un espace rien que pour vous, les ados ! Cet espace pourra devenir un lieu de partage, de rencontre, de lecture et d'échanges. Toutes tes idées pour l'aménager sont les bienvenues !

Si tu es intéressé(e) par ce projet, viens en parler aux bibliothécaires pendant les heures d'ouverture. Rejoins-nous et participe à la création de cet espace qui te ressemble !



## PLU, ENCORE QUELQUES ETAPES AVANT SA VALIDATION

La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) rentre dans sa dernière phase. Pour rappel, cette révision a été engagée en juin 2021 pour répondre à plusieurs objectifs :

- Se mettre en conformité avec le SCoT Sud Gard approuvé le 10 décembre 2019
- Prendre en compte des recommandations des lois ELAN du 23 novembre 2018 et Biodiversité du 8 août 2016
- Respecter les orientations du PLH (programme local de l'habitat) en date du 2 décembre 2019
- Adapter les OAP (orientations d'aménagements programmées) existantes et en créer de nouvelles en adéquation avec les projets communaux
- Prendre en compte les risques existants sur le territoire communal au regard notamment du changement climatique
- Adapter les emplacements réservés existants et en définir de nouveaux en adéquation avec les projets communaux
- Adapter le zonage et le règlement au regard des enjeux environnementaux, du patrimoine, des projets d'urbanisation, des activités économiques et agricoles du territoire

Le projet de PLU a été élaboré en prenant en compte les besoins communaux et en intégrant les recommandations fixées par les services de l'Etat et les personnes publiques associées (PPA) au regard des documents cadres qui réglementent l'urbanisation au niveau national et départemental.

Nous abordons la dernière ligne droite avant l'enquête publique qui devrait se tenir au printemps 2025.

Les dates clefs à venir sont les suivantes :

- **Rencontres individuelles, permanences sur rendez-vous :**
  - le 20 novembre de 14H00 à 19H00
  - le 27 novembre de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 19H00
- 1<sup>er</sup> trimestre 2025 : transmission des pièces du projet de PLU aux personnes publiques associées pour instruction
- Printemps 2025 enquête publique
- Eté 2025, validation du nouveau PLU

Les élus de la commune se tiennent à votre disposition pour plus d'informations relatives à cette procédure et aux objectifs recherchés.



## NOUVEAUX DIPLOMES ET NOUVEAUX HABITANTS

À l'occasion des vœux du maire en début d'année, une cérémonie sera organisée en l'honneur des nouveaux arrivants et des nouveaux diplômés de l'année scolaire 2023-2024.

Les personnes concernées sont invitées à se faire connaître auprès de la mairie **avant le 20 décembre** pour les nouveaux diplômés. Lors de cette cérémonie, un livret d'accueil sera remis aux nouveaux habitants, ainsi qu'un chèque cadeau aux nouveaux diplômés.



## **OBLIGATION LEGALE DE DEBROUSSAILLEMENT, C'EST LA BONNE PERIODE**

Avant le démarrage de la végétation et l'arrivée du printemps, il faut profiter de la saison hivernale pour procéder au débroussaillage réglementaire et à l'abattage sélectif autour des habitations afin de les sécuriser vis-à-vis du risque incendie. Cette opération doit être réalisée autour de votre habitation sur une profondeur de 50 mètres.

### **1) Débroussailler, oui mais pourquoi ?**

Dans un notre département particulièrement exposé au risque d'incendie de forêt, débroussailler n'est pas uniquement une obligation légale, c'est surtout un moyen de se protéger, de protéger ses biens et de protéger les autres face aux feux de forêt. En réduisant le volume de combustible disponible et en créant des ruptures horizontales et verticales dans les strates forestières, le débroussaillage permet en effet de : limiter les risques de départ de feu, diminuer l'intensité du feu, ralentir voire empêcher sa propagation, limiter le risque de transfert du feu entre les zones boisées et l'habitat et faciliter l'accès des pompiers dans les parcelles.

Le débroussaillage permet également de limiter le risque qu'un feu qui surviendrait sur la propriété se propage à la forêt environnante.

Débroussailler autour de sa maison, c'est donc d'une part protéger sa vie et sa maison et d'autre part protéger le massif et les autres maisons.

### **2) Débroussailler, oui mais comment ?**

Il s'agit de :

- Supprimer la végétation basse particulièrement inflammable (broussailles, ronces, épineux...)
- Couper les arbustes et les branches basses des arbres (élagage sur 3 mètres de hauteur) pour éviter que le feu ne se propage du sol vers le houppier (partie haute des arbres) et ne gagne en intensité
- Couper les arbres morts ou dépérissant particulièrement inflammables
- Mettre les houppiers à distance les uns des autres et de l'habitation en coupant certains arbres
- Eliminer les rémanents de coupes.

### **3) Qui est responsable du débroussaillage ?**

Il s'agit d'une obligation du propriétaire de l'enjeu soumis à l'OLD (construction, chantier, parcelle classée en zone U, etc.). Il contribue ainsi à la protection de son bien qui pourra être défendu efficacement par les services d'incendies et de secours.

En zone U, l'ensemble des terrains doivent être débroussaillés par leur propriétaire même s'ils ne sont pas construits.

Les terrains construits en zone N ou en bordure de zone N doivent être débroussaillés par le propriétaire de la construction. Il faut alors prendre contact avec ses voisins pour leur demander l'autorisation de réaliser ces travaux sur leurs terrains.

Voici la façon de procéder :

1° : Procéder à l'envoi d'un courrier en recommandé avec accusé de réception aux propriétaires voisins pour préciser les obligations légales de débroussaillage et solliciter l'autorisation de pénétrer sur leur terrain dans le but de réaliser les travaux;

2° : Rappeler au propriétaire qu'à défaut d'autorisation donnée dans un délai d'un mois ces obligations (travaux) seront mises à sa charge.

**La commune propose un service de proximité avec l'ouverture de la plateforme pour faciliter l'élimination des déchets verts à ceux qui réalisent leurs OLD.**



## OUVERTURE PLATEFORME DECHETS VERTS

### Horaires d'ouverture de la plateforme de déchets verts :

Pendant le mois d'octobre et jusqu'au samedi 16 novembre, la plateforme sera ouverte tous les **mercredis de 9h à 16h30** et tous les **samedis de 8h à 18h**.

De plus, la plateforme accueillera vos dépôts de sapins de Noël les **samedis 4 et 11 janvier (8h-18h)**.

### Types de déchets verts acceptés :

Nous acceptons les branches (végétation ligneuse) et les morceaux de bois coupés. Veuillez noter que la tonte d'herbe et les feuilles ne sont pas autorisées.

### Localisation :

La plateforme est située à Montmal, sur le chemin menant au moulin de Saint Mamert. Ce chemin se trouve entre les deux entrées de Saint Mamert sur la route D22.



## CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

En ce mois d'octobre, le CMJ a fait sa rentrée !

6 sièges de conseillers étaient à pourvoir pour l'année 2024 – 2025. Pour qu'une élection se déroule dans les règles, il faut : des candidats, des programmes, un bureau de vote, un dépouillement. Et on peut dire que tout était réuni pour que ce Jeudi 17 octobre les nouveaux conseillers soient élus de façon démocratique.

Pour commencer, 13 candidats, qui se sont courageusement présentés. Au micro, dans la cour, devant leurs camarades, l'équipe pédagogique, Madame le Maire et son adjointe, ils ont énoncé leurs projets, présenté leur programme. De la cour de récré aux festivités en passant par l'écologie ou les projets intergénérationnels, les idées ne manquent pas !

Puis, vient le temps de la réflexion et des élections. Tous les élèves de l'école munis de leur carte d'électeur se sont présentés au bureau de vote installé au foyer. Dans le secret de l'isoloir, ils ont fait leur choix. Puis ils ont glissé leur bulletin dans l'urne et signé le registre, fiers d'avoir accompli leur devoir de petits citoyens.

Il ne reste plus qu'une étape pour mettre fin au suspense. Concentrés et appliqués, les anciens conseillers du CMJ aidés des délégués de classe ont procédé au dépouillement des bulletins.

Résultat final : Giulia Gerwig, Roméo Delaage de Meux, Ninon Bergogne, Antoine Darbas, Edouar Fabre et Kaïs Alvarez, rejoignent les anciens : Clara Lucas, Lola Cierniak et Asseel Aljbily, pour former le conseil municipal des jeunes 2024 – 2025.

Très vite le premier conseil municipal a été convoqué avec à l'ordre du jour l'organisation de la commémoration du 11 novembre 1918. Les jeunes conseillers sont motivés, l'équipe de suivi également !



## TRI A LA SOURCE DES BIODECHETS

Depuis janvier 2024, le tri à la source des biodéchets est devenu une obligation. Dans ce contexte, Nîmes Métropole a lancé le dispositif "Territoire 100% compostage" pour fournir aux usagers des solutions de compostage adaptées à chacun.

Une première distribution de composteurs et de lombricomposteurs a eu lieu en octobre 2021 dans la commune. Pour offrir une alternative aux usagers n'ayant pas de jardin ou qui ne souhaitent pas composter chez eux, un site de compostage partagé a été installé en mai 2022 à côté du hangar municipal et un second site a été installé cet automne dans le jardin de la maison Dumond.

### Fonctionnement du site de compostage :

Le site comprend trois bacs :

1. **Bac d'apport** : Déposez-y vos déchets alimentaires.
2. **Bac de broyat** : Contient de la matière sèche. Pour chaque apport de déchets alimentaires, mélangez les déchets en surface avec l'aérateur, puis ajoutez une petite quantité de broyat pour favoriser une dégradation efficace de la matière.
3. **Bac de maturation** : Ce bac fermé permet d'affiner le compost avant son utilisation.

Dès maintenant, vous pouvez participer à la valorisation des biodéchets en y apportant vos restes de repas ou vos épluchures ! Pour faciliter le transport de vos biodéchets vers le site de compostage, n'hésitez pas à contacter la Mairie afin de récupérer un bioseau. Nîmes Métropole garanti le bon fonctionnement du site, en s'appuyant sur des référents locaux, qui seront accompagnés dans leur mission. C'est un rôle essentiel pour le succès de cette initiative ! Une fois le compost arrivé à maturation, vous serez informés pour pouvoir le récupérer. Le surplus sera utilisé dans les espaces verts de la commune.

### Compostage individuel :

Si vous préférez le compostage individuel, vous pouvez faire une demande sur le service des déchets pour obtenir un composteur ou un lombricomposteur gratuit (un par foyer) : <https://www.nimes-metropole.fr/quotidien/dechets-menagers/compost/compostage.html>

### Appel à bénévoles pour les référents :

Les référents sont chargés de surveiller le site de compostage au moins une fois par semaine (vérification de l'apport en broyat, du taux d'humidité, etc.). Ils doivent également brasser le compost en surface pour garantir son aération. Ils surveillent le taux de remplissage du bac d'apport et le niveau du bac de broyat pour informer régulièrement le maître composteur de Nîmes Métropole. Si vous souhaitez devenir référent, rapprochez-vous de la mairie ou de Nîmes Métropole à l'adresse suivante : [dctdm@nimes-metropole.fr](mailto:dctdm@nimes-metropole.fr).



## CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

La commémoration du 106<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice du 11 novembre se déroulera à 11h30 au monument aux morts. Les élus rendront hommage aux victimes de la « Grande Guerre ». Après la cérémonie, un vin d'honneur sera organisé au foyer.



## MOBILISATION POUR LE TELETHON : PARTICIPEZ A NOTRE LOTO !

À l'occasion du Téléthon qui se déroulera les 29 et 30 novembre prochains, la municipalité et le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) s'engagent activement à Saint Mamert.

Pour soutenir cette noble cause, nous avons le plaisir de vous inviter à un LOTO.

### Détails de l'événement :

- **Date** : Samedi **30 novembre**
- **Heure** : 15h30 (ouverture des portes à 15h)
- **Lieu** : Foyer municipal

### À gagner :

De nombreux lots, incluant des bons d'achat, des paniers garnis et bien d'autres surprises !

### Tarifs :

- 2€ le carton
- 10€ les 6 cartons

Une buvette et une vente de gâteaux seront également présentes sur place.

Venez tenter votre chance tout en contribuant à la recherche contre les maladies génétiques !

Tous les bénéfices seront reversés au Téléthon.

Nous vous attendons nombreux ! Ensemble, faisons la différence !



## DONS TELETHON

Pour nous aider à organiser le LOTO et à constituer les lots, toutes personnes, entreprises, particuliers ou associations désireuses d'être avec nous, aux côtés de l'AFM Téléthon, peuvent dès maintenant déposer des dons en mairie (paniers garnis, bons d'achats, objets artisanaux, produits locaux, autres). Les promesses de dons sont ouvertes jusqu'au **vendredi 17 novembre**, et la mairie réceptionnera les lots, aux heures d'ouverture, jusqu'au **mercredi 20 novembre**.

Merci d'avance pour votre soutien et votre engagement envers cette belle cause !

Pour toute contribution ou information, n'hésitez pas à contacter : [laura.granier@st-mamertdugard.fr](mailto:laura.granier@st-mamertdugard.fr)

En espérant vous compter nombreux dans le soutien du Téléthon !



## MARCHE DE NOEL

Dimanche **15 décembre prochain**, de **10h à 17h**, se tiendra une nouvelle édition du marché de Noël autour du foyer communal (emplacements intérieurs et extérieurs). Restauration sur place et animations pour les enfants seront au rendez-vous, lors de cette journée (programme à venir). Artisans, créateurs, restaurateurs, les inscriptions sont ouvertes. Pour plus d'informations, merci d'adresser vos demandes à [clemence.cossart@st-mamertdugard.fr](mailto:clemence.cossart@st-mamertdugard.fr)



## VŒUX MAIRE

Les traditionnels vœux du Maire, suivis du moment de convivialité qui permet de récompenser les nouveaux diplômés et accueillir les nouveaux arrivants sur la commune sont prévus le **vendredi 10 janvier à 19h** au foyer.

A cette occasion, l'équipe municipale présentera les projets en cours :

- Rénovation école élémentaire
- Rénovation urbaine du site de la cave coopérative
- Aménagement quartier Mazade, Galinière, Acacias



## REPAS AINES

L'équipe municipale de St Mamert du Gard invite les personnes âgées **de 65 ans et plus**, ainsi que leur conjoint, à participer à un déjeuner dansant, le **mercredi 08 janvier 2025 à midi, au foyer communal**. Pour des raisons d'organisation, nous vous remercions de bien vouloir retourner au secrétariat de la mairie (mail, boîte à lettres....) le coupon réponse ci-dessous **avant le vendredi 20 décembre 2024 ou appeler au 04.66.81.10.29**.

Cette année, aucune invitation personnelle ne sera envoyée à domicile. Nous vous remercions de bien vouloir diffuser cette information auprès de vos voisins, amis et membres de votre famille de plus de 65 ans.

Nous espérons vous compter parmi nous !



### **Coupon-réponse (pour le repas des aînés) à remettre en mairie**

**Date limite d'inscription : le vendredi 20 décembre 2024**

Nom, Prénom :

Participera

Accompagné(e) de ma / mon conjoint(e)

Ne participera pas